



# Formation diplômante

# CAP agricole Jardinier Paysagiste





**ADFPA 05** – Association Départementale pour la Formation et le Perfectionnement des Agriculteurs des Hautes-Alpes

3, rue Paul Aubert - 05000 GAP

04 92 52 15 15

e-mail: adfpa@adfpa05.asso.fr

web: adfpa05.asso.fr









#### La formation

La formation CAP agricole "Jardinier Paysagiste" permet aux personnes d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour assurer un poste de jardinier ou d'ouvrier du paysage.

#### Public / Débouchés

#### Cette formation s'adresse à :

- ★ A des jeunes cherchant une qualification dans le secteur du paysage
- ★ A des salariés ou demandeurs d'emploi souhaitant bénéficier d'une réorientation professionnelle
- ★ A des ruraux désirant développer une activité complémentaire.

#### Conditions d'admission :

★ Aucun diplôme n'est exigé

**Recrutement**: Il se fait sur entretien et motivations.

L'ADFPA 05 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensations disponibles.

A l'issue de cette formation, les candidats peuvent être salarié dans une entreprise d'espaces verts ou une collectivité territoriale.

# Statuts, Prise en charge & Participations financières

Plusieurs possibilités pour l'accès en formation :

- ★ Alternance sous forme de Contrat d'apprentissage ou de Contrat de professionnalisation.
- ★ Stagiaires de la formation professionnelle (formation continue), financement par le Conseil Régional, l'Europe et France Travail, le coût de la formation est pris en charge à 100% pour les publics prioritaires et une rémunération est possible (nombre de places limité).
- ★ Projet de Transition Professionnelle pour les salariés en CDI et CDD,
- **★** Autofinancement.

Tarif / coût : nous consulter

#### **Validation**

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire de niveau 3 délivré par unités capitalisables – RNCP 38386 – fin de l'enregistrement 31/12/2028

Ce diplôme est aussi accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience.

# **Durée / Organisation**

6 mois en centre et 6 semaines en stage en entreprise.

Le cycle de formation est prévu sur 2 ans en alternance.

#### **Individualisation**

Pour s'adapter au mieux aux besoins de chaque candidat, les parcours sont systématiquement individualisés et coconstruits avec le candidat. Les équivalences avec les autres diplômes sont prises en compte dans le parcours du stagiaire : nous contacter.

Cette formation est en entrées et sorties permanentes, en fonction du profil du candidat et du financement de la formation. Néanmoins possibilité de formation à distance en fonction du candidat, du statut.

### Objectifs de la formation

- ★ Participer à la préparation et à l'organisation des chantiers
- \* Réaliser des travaux d'aménagement paysager en sécurité
- ★ Réaliser des travaux d'entretien d'espaces paysagers
- ★ Entretenir les matériels et équipements
- ★ Communiquer en situation professionnelle

#### Contenu de la formation

Blocs de compétences CAPA JP : ils sont validés par une ou plusieurs évaluations certificatives.

Les unités capitalisables correspondantes au bloc sont valides 5 ans.

Le cumul des 8 unités capitalisables donne accès au diplôme du CAPA Jardinier Paysagiste.

La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

N° et Intitulé du bloc	Modalités d'évaluation	Intitulé épreuve
UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	Epreuve pratique/orale	Etude et conception d'un circuit touristique
UCG 3 : Interagir avec son environnement social	Epreuve pratique/orale	Entretien des végétaux
UCP 1- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager		Entretien d'infrastructures paysagères
UCP 3- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements	Epreuve pratique/orale	
UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	Epreuve pratique/orale	Mise en place d'infrastructures paysagères
UCP 2- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager		pa jouge. es
UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	Epreuve pratique/orale	Mise en place des végétaux
S'adapter à des enjeux professionnels locaux (UCARE 1)*	Epreuve pratique/orale	Travaux de déneigement d'espaces
S'adapter à des enjeux professionnels locaux (UCARE 2)*	Epreuve pratique/orale	Taille de fructification d'un verger

Chaque UC est évaluée dans le cadre d'une situation professionnelle.

UCARE : (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi)

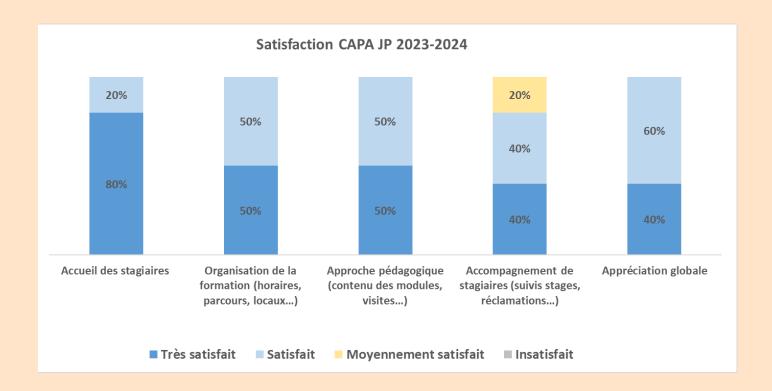
# Méthodes pédagogiques

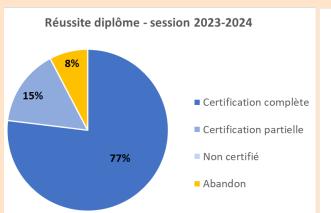
Apports théoriques, mises en situation pratique, études de cas, exercices pratiques, projections de film, témoignages de professionnels, travail en autonomie avec coaching

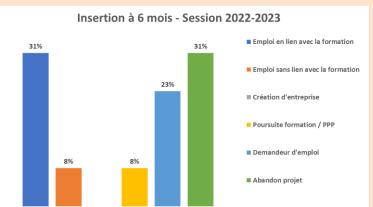
## Suite de parcours

<sup>\*</sup> Ce bloc vise à : Acquérir des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir-faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi

# Statistiques CAPA Jardinier Paysagiste – année 2023/2024







L'ADFPA 05 a enregistré 1 rupture de parcours.

# Pour vous renseigner, contacter l'ADFPA 05

3, rue Paul Aubert - 05000 GAP

Tel: 04.92.52.15.15 - e-mail: adfpa@adfpa05.asso.fr

N° organisme de formation : 93.050.012.705











